

s'amuser et de ne pas s'acquitter des responsabilités qu'ils pourraient être disposés à accepter à une époque comme la nôtre.

On nous a affirmé que sans même avoir recours aux anciennes dispositions réglémentant la trahison, ni aux clauses nouvelles s'y rapportant, les modifications apportées à la loi de la citoyenneté permettraient de déporter légalement les personnes coupables d'infractions de ce genre. J'appelle sur ce point l'attention du ministre et je propose,—j'irai même jusqu'à dire que je demande avec insistance,—qu'il prenne sans plus tarder toutes mesures utiles pouvant mener à l'examen de cette question; si l'on établit que les faits sont tels qu'on nous les a signalés, j'exige alors que l'on déporte cette femme, sans plus tarder.

En outre, monsieur le président, qu'il me soit permis d'ajouter qu'à ce moment critique, alors que nous sommes tous tendus avec espoir vers la proclamation éventuelle d'un armistice en Corée, bien que nous sachions qui est responsable de ce conflit, nous tolérons encore la publication d'un grand nombre de journaux franchement communistes, en anglais et en français, ainsi qu'en langues étrangères. Ces journaux, qui ont pour but avoué de saper la confiance dans nos institutions démocratiques, renferment d'une semaine à l'autre les déclarations les plus perfides. Je suis convaincu que si on les examinait soigneusement, on trouverait bien des motifs pour sévir aux termes du Code criminel. Comme l'a signalé le ministre, nous pouvons certes trouver dans nos lois des dispositions permettant de mettre ces traîtres à la raison.

(Le crédit est adopté.)

173. Administration de la justice, frais divers, y compris les frais de règlement des litiges, \$25,000.

M. Diefenbaker: Tantôt, j'ai demandé au ministre quels frais judiciaires on avait encourus jusqu'ici à l'égard de la cause Nolan. Sauf erreur, la question relève de ce crédit.

L'hon. M. Garson: Je n'ai pas le renseignement sous la main, mais je l'obtiendrai avant huit heures.

(Le crédit est adopté.)

Division des enquêtes sur les coalitions, \$248,060.

M. Knowles: Le ministre nous renseignera-t-il sur le statut de la commission qui a été chargée d'étudier les modifications éventuelles à la loi des enquêtes sur les coalitions; où en est-elle rendue dans ses travaux?

L'hon. M. Garson: Le statut de la commission est ce qu'il a été depuis le début. C'est-à-dire qu'elle a carte blanche et qu'elle n'est limitée par aucun ordre de renvoi. On lui a confié la loi et elle peut présenter n'importe quel rapport après avoir mené l'enquête à sa guise. Elle a trouvé que le public

[M. Drew.]

s'intéressait à son travail, plus peut-être qu'elle ne croyait. Elle avait espéré recevoir tous les mémoires avant la fin de l'automne dernier. Mais elle a continué de recevoir des mémoires longtemps après le début de la présente année, ce qui a retardé ses travaux de deux façons. D'abord elle n'a pu se mettre à rédiger son rapport avant d'avoir terminé sa collection complète de rapports, documents ou déclarations orales; puis, parce que ses membres, qui sont tous fort éminents et qui ont des charges personnelles fort lourdes, avaient réservé à la besogne de la commission, aux dépens de leurs propres affaires personnelles, le temps qu'ils croyaient suffisant afin de la mener à bonne fin. Ce temps expiré, ils ont éprouvé de plus en plus de difficultés à négliger leurs propres affaires afin de s'occuper de la besogne de la commission, de telle sorte que, d'après la conversation que j'ai eue dernièrement avec le président du comité, monsieur le juge McQuarrie, ils pensent maintenant pouvoir présenter leur rapport avant la fin de la session d'automne. Je tiens à souligner qu'ils ne s'y engagent pas, mais tel est en ce moment leur objectif. Avec un peu de chance, disent-ils, ils y arriveront.

M. Knowles: Le ministre déposera le rapport, je suppose, dès qu'il l'aura entre les mains?

L'hon. M. Garson: Assurément.

M. Knowles: Dans le délai de quinze jours?

L'hon. M. Garson: Oui.

M. Benidickson: S'agit-il de la commission qui étudie présentement la question qui retient beaucoup l'attention ces jours-ci, savoir, les accords sur le maintien des prix de détail?

L'hon. M. Garson: Oui, je le crois, en ce sens que ses attributions sont si vastes que rien ne l'entrave. Pour ma part, je ne vois pas comment elle pourrait étudier la question dont elle est saisie sans étudier en même temps la question du maintien des prix de revente. Je crois qu'on a formulé des demandes en ce sens.

(Le crédit est adopté.)

Généralités—

180. Revision, classification et codification des lois publiques générales du Canada, \$57,500.

M. Knowles: Le travail est-il avancé? Quand pouvons-nous compter obtenir les statuts révisés?

L'hon. M. Garson: Si tout va bien, nous pourrions peut-être les obtenir en 1952, mais je ne voudrais pas prendre d'engagement catégorique à cet égard. Il s'agit d'un travail considérable.

(Le crédit est adopté.)

704. Revision du Code criminel—Crédit supplémentaire, \$20,000.